



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 65146

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les grandes difficultés rencontrées par de nombreux centres de soins infirmiers d'aide à domicile, compte tenu de l'accroissement des demandes de soins à domicile lié au vieillissement de la population mais aussi à la réduction de la durée d'hospitalisation. A cette explosion des demandes, il convient malheureusement d'ajouter une absence de coordination organisée entre l'hôpital, la médecine de ville et les structures de soins à domicile et surtout une forte pénurie de personnel soignant, compte tenu de la faible attractivité des rémunérations. Ces phénomènes conjugués génèrent une non-satisfaction des besoins et une diminution sensible de la qualité des soins et du service rendu. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui faire part des orientations qu'il compte prendre pour permettre la mise en oeuvre de soins à domicile de qualité et au juste coût.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65146

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 août 2001, page 4483